METHYL RED 2% SOLUTION FOR MICROSCOPY MSDS

N° CAS: MSDS



MATERIAL SAFETY DATA SHEET (MSDS)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

:

Code du produit : 4675F

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel.

Réservé à un usage professionel.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LOBA CHEMIE PVT.LTD.

107 Wode House Road, Jehangir Villa, Colaba
400005 Mumbai - INDIA
T +91 22 6663 6663 - F +91 22 6663 6699
info@lobachemie.com - www.lobachemie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 91 22 6663 6663 (9:00am - 6:00 pm)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, H225

catégorie 2

Toxicité aiguë (par voie H302

orale), catégorie 4

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 08/08/2019 1/10

Fiche de données de sécurité

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS07

GHS02

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Mentions de danger (CLP) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se

doucher.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Ethanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (N° Index) 603-002-00-5	98	Flam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1A, H314
METHYL RED INDICATOR AR	(N° CAS) 493-52-7	2	Non classé

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. If experiencing respiratory symptoms: Call a poison center or a doctor.

www.lobachemie.com 08/08/2019 2/10

Fiche de données de sécurité

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un

médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après ingestion : Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger d'explosion : Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau,

avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

www.lobachemie.com 08/08/2019 3/10

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains : Gants de protection

Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

: Aucune donnée disponible

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié Protection des voies respiratoires : Protection respiratoire agréée à amenée d'air.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Red coloured solution.

Odeur : Aucune donnée disponible

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 22 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Solubilité : Aucune donnée disponible

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

www.lobachemie.com 08/08/2019 4/10

Fiche de données de sécurité

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Chaleur. Températures élevées. Flamme nue. Surchauffe.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

ATE CLP (voie orale) 500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes : Non classé
cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes

cibles (exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

www.lobachemie.com 08/08/2019 5/10

Fiche de données de sécurité

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : 1993

 N° ONU (IMDG)
 : 1993

 N° ONU (IATA)
 : 1993

 N° ONU (ADN)
 : 1993

 N° ONU (RID)
 : 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. Désignation officielle de transport (IMDG) : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

Désignation officielle de transport (IATA) : Flammable liquid, n.o.s.

Désignation officielle de transport (ADN) : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. Désignation officielle de transport (RID) : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

Description document de transport (ADR) : UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, II, (D/E) Description document de transport (IMDG) : UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, II

Description document de transport (IATA) : UN 1993 Flammable liquid, n.o.s., 3, II

Description document de transport (ADN) : UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, II
Description document de transport (RID) : UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., 3, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

www.lobachemie.com 08/08/2019 6/10

: 3

: 3

: 3

: 3

: 3

Fiche de données de sécurité

Classe(s) de danger pour le transport

(ADR)

Étiquettes de danger (ADR) : 3



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport

(IMDG)

Étiquettes de danger (IMDG) : 3



IATA

Classe(s) de danger pour le transport

(IATA)

Étiquettes de danger (IATA) : 3



ADN

Classe(s) de danger pour le transport

(ADN)

Étiquettes de danger (ADN) : 3



RID

Classe(s) de danger pour le transport

(RID)

Étiquettes de danger (RID) : 3



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II
Groupe d'emballage (IMDG) : II
Groupe d'emballage (IATA) : II
Groupe d'emballage (ADN) : II

www.lobachemie.com 08/08/2019 7/10

Fiche de données de sécurité

Groupe d'emballage (RID) : 11

Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

: 274, 601, 640C Dispositions spéciales (ADR)

Quantités limitées (ADR) : 11 Quantités exceptées (ADR) : F2 Instructions d'emballage (ADR) : P001 Dispositions relatives à l'emballage en : MP19

commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et

conteneurs pour vrac (ADR)

: T7

Dispositions spéciales pour citernes

mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

: TP1, TP8, TP28

Code-citerne (ADR) : L1.5BN Véhicule pour le transport en citerne : FL Catégorie de transport (ADR) : 2 Dispositions spéciales deu transport -: S2, S20

Exploitation (ADR)

Numéro d'identification du danger (code

Kemler)

: 33

Panneaux oranges

Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E Code EAC : •3YE

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 274 Quantités limitées (IMDG) : 1 L : F2 Quantités exceptées (IMDG) : P001 Instructions d'emballage (IMDG) Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02 Instructions pour citernes (IMDG) : T7

Dispositions spéciales pour citernes : TP1, TP28, TP8

(IMDG)

N° FS (Feu) : F-E N° FS (Déversement) : S-E Catégorie de chargement (IMDG) : B

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et : E2

cargo (IATA)

Quantités limitées avion passagers et : Y341

cargo (IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée

avion passagers et cargo (IATA)

: 353

Instructions d'emballage avion passagers

et cargo (IATA)

www.lobachemie.com 08/08/2019 8/10

Fiche de données de sécurité

Quantité nette max. pour avion passagers : 5

et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo : 364

seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement : 60L

(IATA)

Dispositions spéciales (IATA) : A3 Code ERG (IATA) : 3H

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1

Dispositions spéciales (ADN) : 274, 601, 640C

Quantités limitées (ADN): 1 LQuantités exceptées (ADN): E2Transport admis (ADN): T

Equipement exigé (ADN) : PP, EX, A

Ventilation (ADN) : VE01

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 1

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : F1

Dispositions spéciales (RID) : 274, 601, 640C

Quantités limitées (RID): 1LQuantités exceptées (RID): E2Instructions d'emballage (RID): P001Dispositions particulières relatives à: MP19

l'emballage en commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et

conteneurs pour vrac (RID)

: TP1, TP8, TP28

: T7

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L1.5BN

Catégorie de transport (RID) : 2
Colis express (RID) : CE7
Numéro d'identification du danger (RID) : 33

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

www.lobachemie.com 08/08/2019 9/10

Fiche de données de sécurité

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 2, Significativement dangereux pour l'eau

(Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles

d'immission - 12.BlmSchV

Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions)

(Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Ethanol est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de

voortplanting giftige stoffen - Borstvoeding

: Ethanol est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen -

: Ethanol est listé

Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de

voortplanting giftige stoffen - Ontwikkeling

: Ethanol est listé

Danemark

Class for fire hazard : Classe II-1 Store unit : 5 litre

: R10 <H225;H302>; Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence Remarques concernant la classification

relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

www.lobachemie.com 08/08/2019 10/10